

auf Vollständigkeit und es kann nur bedauert werden, dass ein Werk, welches ja zweifelsohne recht viel Mühe gekostet und dabei die Aufgaben eines Leitfadens, eines Lehrbuches auf sich genommen hat, offenbar viel zu hastig und nicht ausgeglichen — ohne die nötige Feile — in die weite Welt hinausgezogen ist. Hoffentlich wird hier die nächste Auflage das Versäumte nachholen.

Warszawa, 28. VIII. 1928.

*Józef Miseses.*

MARCEL MERCIER. *Étude sur le wakf abadhite et ses applications au Mzab.* Alger, Jules Carbonel, 1927, pp. 191 in-8°.

Les travaux fondés sur les sources ibādites constituent un phénomène trop insolite, pour ne pas attirer une attention toute particulière. L'on n'ignore pas que l'étude du monde ibādite n'en est, à vrai dire, que dans sa phase initiale; en effet, les sources n'en ont encore été que fort peu examinées, pour la simple raison qu'elles se trouvent, en majeure partie, soit inconnues, soit même inaccessibles à la science. Le monde ibādite présente donc, jusqu'à nos jours, un véritable terrain vierge, où de studieuses recherches d'une série de savants seront nécessaires, pour combler les innombrables lacunes dont fourmille cette section si curieuse et si importante du domaine de l'islamisme. Aussi est-ce avec gratitude que nous devons accueillir le travail de M. Mercier, qui contribue à enrichir la connaissance du droit ibādite, par l'étude du wakf ibādite, sujet auquel personne n'a encore touché avant lui.

M. Mercier appuie avant tout son travail sur les auteurs ibādites dont il présente, dans la 3<sup>e</sup> partie de son ouvrage, les textes, traduits in extenso.

L'analyse du sujet même est divisée en deux parties principales distinctes. La 1<sup>re</sup>, nettement théorique, vise l'ensemble du monde ibādite, occidental et oriental (pp. 33—103); elle contient toutes les observations et les remarques déduites de l'analyse des textes groupées en 3 chapitres, dont chacun envisage un certain côté de la question du wakf. Ainsi, le 1<sup>er</sup> chapitre (pp. 33—66) s'occupe des origines de cette institution; l'auteur y cherche à définir le principe du wakf, en passant en revue ses caractères les plus marquants et la forme empruntée pour son établissement. Le 2<sup>me</sup> chapitre (pp. 67—90) est consacré au détail des questions relatives aux personnes du constituant et des bénéficiaires, et réunit ces questions en deux groupes particuliers. Le 3<sup>me</sup> enfin (pp. 91—103), l'auteur le dédie à l'examen des fins que peut se proposer le wakf, et ensuite à l'administration de celui-ci, le tout considéré toujours au point de vue théorique. Quant à la seconde partie principale (pp. 105—145), elle donne connaissance du côté

pratique du problème, à savoir de la façon dont le *wakf* était appliqué chez les ibādites du M'zāb. L'auteur en décrit le caractère spécial (pp. 105—119), considère la nature des objets qu'il a en vue, et qui sont définis dans le M'zāb par les *hubus* proprement dits et les *nubas*; ensuite, il explique (pp. 119—125) le côté administratif de cette institution et passe en revue les divers types de bénéficiaires, tout cela au point de vue exclusivement pratique, selon l'état actuel de la question dans le M'zāb. Ces matériaux, il les complète (pp. 125—129) par des précisions sur la posture de la France dans la question du *wakf* dans le M'zāb, réglée par un acte de l'an 1882, en vigueur encore aujourd'hui. Cette partie est encore pourvue de quelques actes provenant du Mahkama ibādite de Gardaja (pp. 131—139), concernant les *hubus* des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, reproduits en traduction française et rendus plus intelligibles (pp. 140—145) par les observations de l'auteur et par un commentaire qui complète les matériaux de la deuxième partie principale. La troisième partie (pp. 147—184) contient, comme je l'ai déjà mentionné, la traduction française des textes ibādites relatifs au *wakf* (pp. 147—179), et notamment: chapitre IV, sur le *hubus* testamentaire du *Kitāb al-Idāh* du šajh 'Āmir b. 'Alī. Consultation touchant le *hubus* du šajh Abū'l-'Abbās Ahmad aš-Šamāhī. Consultation relative au *hubus* du šajh Sa'īd b. Jahjā al-Ġadawī. Livre XVI, chap. sur le *hubus* du *Kitāb an-Nīl* du šajh 'Abd al-'Azīz et *Sarḥ Kitāb an-Nīl* 6<sup>e</sup> vol. livre XVI, sur les testaments du šajh Muḥammad Atfīaš. A tous les textes détaillés ci-dessus, se trouve encore ajoutée (pp. 180—184) une fatwa de l'année 1924 du Kaḍi ibādite de Gardaja, relative au *hubus*, traduite en français et exceptionnellement accompagnée du texte arabe. L'ouvrage se termine par une Conclusion (pp. 185—188) qui présente les vues de l'auteur, déterminées par l'étude de ces textes.

Il débute, d'autre part, par une Introduction (pp. 9—31), embrassant également un chapitre sur les auteurs et les ouvrages de ceux-ci, qui ont servi de base à son travail. Après des observations générales, puisées dans l'histoire des ibādites, M. Mercier caractérise le principe du droit tel qu'il existe chez eux, ainsi que les méthodes appliquées par eux en matière de jurisprudence. Il énumère ses sources, donne la biographie de leurs auteurs et cherche à analyser, dans la mesure de son possible, les matériaux ibādites à sa disposition. Il y ajoute enfin quelques remarques générales sur la littérature ibādite judiciaire.

S'il nous fallait apprécier au point de vue analytique le travail de M. Mercier, nous reconnâtrions en toute loyauté que, dans la limite des ressources dont il disposait, il a fait un ouvrage plein de mérites. Il a consciencieusement élaboré, dans ces limites, tous les matériaux qu'il a pu recueillir concernant le *wakf*

ibādite, en juriste consommé qui sait appliquer son expérience à une analyse objective. Mais, tout en jugeant à sa juste valeur l'effort de l'auteur et le service réel qu'il a rendu à la science par l'étude d'un problème encore parfaitement inconnu, nous ne pouvons accueillir son travail que comme un sondage préliminaire, qui ouvre la voie à une étude définitive et complète du sujet. Ceci est juste surtout lorsque nous le considérons en relation avec la totalité du monde ibādite, que d'ailleurs M. Mercier avait en vue, à en juger par le titre de son livre et par l'analyse théorique de l'institution du *wakf*, consignée dans la 1<sup>re</sup> partie principale. Cette restriction, toute naturelle, me paraît indispensable, la littérature ibādite du domaine judiciaire, ainsi que celle des domaines limitrophes auxiliaires, étant encore très peu connue, et même pour la plupart inaccessible aux savants européens; ce qui fait que M. Mercier n'a pu mettre à profit, dans une large mesure, les écrits des auteurs ibādites, orientaux et occidentaux. Ce n'est qu'une fois que toutes ces conditions auront été réalisées et, ensuite, après l'application aux sources, ainsi connues, d'une critique judicieuse, dont à l'heure qu'il est il serait impossible de tirer parti dans toute son étendue, — ce n'est qu'alors, disons-nous, que les conclusions générales acquerront une valeur scientifique inébranlable, et que tous les résultats obtenus dans ce domaine pourront être traités par une méthode synthétique de large envergure.

L'auteur constate lui-même, et avec raison, les difficultés que présente la synthèse des matériaux (pp. 17—18) dont il avait l'accès, ces difficultés résultant du caractère tout spécial de l'interprétation du droit ibādite qui, contrairement à l'interprétation orthodoxe, «n'obéit plus à des règles aussi rigoureuses». M. Mercier constate que le mécanisme de cette science est faussé par les ibādites, et que, dans ces conditions, «il est extrêmement dangereux de vouloir dégager une théorie ou une doctrine quelconques, du problème envisagé».

Quelle que soit la justesse des observations de notre auteur, je n'en ai pas moins l'espoir que ces difficultés pourront perdre jusqu'à un certain degré, de leur acuité, une fois que les circonstances que nous venons d'énumérer auront véritablement trouvé leur application.

Passons à présent en revue les matériaux dont M. Mercier s'est servi pour son travail. Notons en commençant que, 1<sup>o</sup>, tous les auteurs appartiennent aux ibādites occidentaux et, 2<sup>o</sup>, à la période de la littérature moyenne et nouvelle, le dernier de la liste (p. 7) étant même contemporain.

Il ne demeure aucun doute aujourd'hui que la littérature ibādite ne doive être considérée que comme un seul tout, qui possède, indéniablement, une importance égale pour le monde ibā-

dite tout entier. Quant aux ibādites eux-mêmes, bien qu'épars jusqu'aux limites extrêmes de l'univers musulman, ils forment une unité liée de liens étroits. La conscience de cette unité, depuis la formation de nombreux foyers ibādites, les sources ibādites n'ont jamais cessé de la mettre en relief. Les preuves en fourmillent jusqu'à nos jours. Cette communauté dut infailliblement s'accroître avant tout dans la sphère intellectuelle. On peut constater, en effet, que toute la littérature ibādite, judiciaire et religieuse, est issue de traditions communes, qui s'étaient cristallisées à l'aube encore de l'islam, particulièrement à Basra. Ce fut là que le travail commença, se développant ensuite à 'Umān où, vers la fin du III H., il mit un certain ordre dans les traditions et élaborâ dans une certaine mesure le système de la dogmatique et du droit ibādites. Ainsi, tous les écrits littéraires ibādites, depuis les temps les plus reculés, y compris ceux de l'époque du Tahart, disparus presque complètement, ont eu pour point de départ, et l'ont encore aujourd'hui précisément cette littérature ancienne qui en est, par conséquent, la source primordiale.

Il est donc tout naturel que, dans les matériaux mis à profit par M. Mercier, nous rencontrons, comme d'habitude, des citations d'écrivains soit orientaux, soit occidentaux; et aussi, comme dans ce cas particulier, des mentions puisées aux sources primordiales, c'est à dire aux travaux de l'époque antique, base primitive de la littérature ibādite. Nous y rencontrons, non seulement de simples citations, mais des passages entiers de deux autorités de l'orient: Abū'l-Murūğ et 'Abd Allah b. 'Abd al-'Azīz (tous deux du II H.), en particulier de ce dernier, que l'on retrouve dans la source où M. Mercier puisa fréquemment, dans le *Kitāb al-Idāh* — ce qui d'ailleurs ne prouve point encore ainsi que le croit notre auteur (v. pp. 23 et 24) que les matériaux dont il se sert soit tout à fait suffisants pour l'illustration théorique du *wakf* également en Orient, c'est à dire dans l'ensemble du monde ibādite. Nous allons même constater, que tous les ouvrages et autorités cités, dans les matériaux de M. Mercier datant de l'ancienne littérature ibādite, sont de provenance orientale et à plus d'une reprise, s'il n'en mentionne pas la source, des passages entiers, à ce qu'on peut vérifier, sont souvent également empruntés à des écrivains orientaux. La mention que fait Mercier, par ex. de la définition du *wakf*, qu'il n'a rencontrée que chez Atfiāš (p. 44), est empruntée au *Diwān* de Abū Gānim, ce que l'auteur soupçonne d'ailleurs lui-même avec raison (p. 45). Le *Kitāb an-Nil* semble faire exception parmi les matériaux de M. Mercier, vu qu'il donne en grande partie le résumé de travaux d'écrivains occidentaux; mais ceux-ci à leur tour, comme nous allons le voir, ne se sont servi, presque exclusivement, que de travaux d'auteurs orientaux.

Cependant, malgré la communauté générale de la littérature

ibādite qui, au surplus, s'appuie principalement sur des sources primordiales et des auteurs orientaux, il est indispensable de consulter directement les oeuvres d'écrivains précisément orientaux, dont les noms ne figurent pas sur la liste des sources de M. Mercier. Cette nécessité se fait d'autant plus sentir, que le *wakf* appartient à un de ces terrains exceptionnels du domaine juridique où il y avait, dans le monde ibādite, une certaine divergence entre l'Orient et l'Occident. Cette divergence dut produire des interprétations différentes, résultant de ce que le *Ḳur'an* (S. IV) mit en question la légalité de l'institution du *wakf*. Ici donc, les matériaux ibādites orientaux seraient directement nécessaires et, notamment, sans citer d'autres auteurs de première importance du II et III H., le *Diwān* de Abū Gānim dont une copie se trouve exceptionnellement au M'zāb. Cela permettrait à M. Mercier de donner un tableau plus complet du développement des idées sur l'institution du *wakf* en Orient, et aussi de prendre une connaissance plus pleine de la façon dont on l'appliquait. Bien que cette divergence essentielle semble disparaître plus tard, lorsqu'au X H. l'Occident adopte la thèse orientale, comme nous l'apprend l'auteur lui-même (p. 34) — néanmoins les matériaux puisés dans la littérature orientale nouvelle seraient tout aussi nécessaires, car l'Orient subit, de même que l'Occident, des courants réformateurs qui exercèrent aussi leur influence sur les ouvrages de jurisprudence. Dans ces conditions, une source telle que Salimī n'aurait pas moins d'importance que Aṭfiāš dont l'auteur a si largement profité. De plus, l'exploitation des matériaux orientaux provenant surtout de l'époque nouvelle jetterait une plus vive lumière sur l'organisation même de l'institution du *wakf* sous sa forme définitive en Occident, où l'auteur constate lui-même (v. p. 24), dans ses textes du *Niḷ*, de Aṭfiāš, de al-Ġādawī, «l'exemple de contradictions fréquentes qu'il faut comprendre et expliquer par l'influence simultanée des anciens auteurs et des juristes renouvelés». Il serait peut-être alors possible de saisir, dans ces contradictions, leurs motifs essentiels.

M. Mercier s'est ainsi borné aux matériaux des auteurs occidentaux et de la période littéraire moyenne et nouvelle, comme je l'ai déjà indiqué. Il faut donc constater l'absence des sources plus reculées telles que les écrits de Abū Ja'kūb al-Warġlānī, et avant tout le *Diwān al-Mašā'ih*, et M. Mercier lui-même a dû, plus d'une fois, en regretter l'ignorance. S'il l'eût connu, il lui eût probablement été plus facile de déterminer, dans ses détails, l'attitude primitive des ibādites occidentaux dans la question du *wakf*. A part cela, il faut reconnaître que le choix des matériaux dans les strictes limites de la littérature occidentale moins ancienne est tout à fait réussi. Car d'une part, les matériaux tels que *Idāh* fixent, dans une certaine mesure, les opinions primiti-

ves des ibādites sur la question du *wakf*, tandis que le texte de Šamāhī et les suivants nous font assister au changement de ce point de vue; et, d'autre part, les textes de la période littéraire plus récente ont permis à l'auteur de prendre en considération les courants réformateurs en Occident, principalement dans leur dernière phase.

Voyons maintenant quelles sont les autorités citées dans les matériaux dont fait usage M. Mercier. Il ne nous donne de brèves informations que relativement aux deux sources (p. 23), et cela: à Abū'l-Muruġ et à 'Abd Allah b. 'Abd al-'Azīz, tous deux auteurs orientaux, du II H. Il fait ensuite mention (p. 29) de l'ouvrage *Taġ* de 'Abd al-'Azīz, écrivain occidental; et enfin il mentionne (pp. 50 et 80) Abū Ishāk Ibrāhīm al-Ḥaḍramī, auteur oriental. En revanche, malheureusement, il ne fournit aucun renseignement sur toute une série d'autres sources citées dans ses textes. Comme il s'en rapporte, d'une manière indirecte à certains de ces sources (pp. 54, 76 etc.) en analysant les données qu'il y puise, et que ce sont des ouvrages et des auteurs tout à fait inconnus du monde savant, il eût fallu en préciser au moins quelques indices minimes. En comblant cette lacune, j'ai pu me convaincre, qu'à part le *Taġ* de 'Abd al-'Azīz et de rares citations des mêmes matériaux de M. Mercier, toutes les sources citées des textes employés par lui appartiennent à la période littéraire ibādite ancienne orientale.

Abū Ġānim (cit. Aṭfiāš, p. 163) — dont le nom, établi en entier, est Abū Ġānim Bašr b. Ġānim al Ḥurasānī, visita le Tahart sous l'imām 'Abd al-Wahhāb, qui régna entre les années ± 163 H. (780) et environ 200—205 H. (815—820) (les dates exactes ne pouvant être fixées); il appartient donc à la 2<sup>de</sup> moitié du II H. Auteur d'un travail considérable, composé de 12 parties, en manuscrit, nommé le *Diwān*, le plus ancien des traités connus en matière de jurisprudence générale, selon l'enseignement de Abū 'Ubajda Muslim, et Dammām, transmis par l'intermédiaire de ses disciples. Ms. au M'zāb, mais une copie plus ancienne et plus correcte se trouve, ainsi que je puis m'en rendre compte, à Zuara en Tripolitaine. (Sālimī, *al-Lan'a*, pp. 186, 197—198; Dargīnī, *Tabakāt*, ff. 106 v. —108 r.; Šamāhī, *Siar*, p. 228).

Abū 'Abd Allah Muḥammad b. Mahbūb al-'Aršī (cit. Abū l-'Abbās aš-Šamāhī, p. 157) de l' 'Umān, dans la 1<sup>re</sup> moitié du III H. y a joué un rôle politique important; il fut un des chefs des partisans de aš-Salt b. Mālik (237—273 H.) lors de son installation comme imām; depuis 249 H. (863) Kādi en chef à Saḥhār jusqu'à sa mort en ce même lieu en 260 H. (873). Aṭfiāš (*Risāla*, p. 179) fait erreur en le plaçant en 2<sup>de</sup> moitié du III H. Auteur du grand ouvrage *Sīra*, contenant, à ce qu'on prétendait, 70 parties, perdues pour la plupart probablement. Je n'en possède que certains fragments où se trouvent rédigées les prescriptions re-

ligieuses auxquelles doivent obéir les fidèles ainsi que les instructions imposées aux imāms, généralement, à tous les directeurs de la vie spirituelle des croyants. (Sālimī, *al-Lam'a*, pp. 182, 200; Sālimī, *Tuhfa al-A'jān*, I, p. 127 et suiv.; *Siar al-'Umānija*, ff. 268 r., 272 r.-v.)

Ibn Ġāfar. Son nom se laisse établir en entier: Abū Ġābir Muḥammad b. Ġāfar al-Azkawī de l'Umān, mort en 281 H. Il appartenait au parti de l'imām aṣ-Ṣalt b. Mālik, prenant part aussi, en dehors de son travail de savant, aux événements politiques du temps. Auteur du *Kitāb al-Ġāmi'*, généralement nommée *Ġāmi' Ibn Ġāfar* pour le distinguer des autres ouvrages intitulés *Ġāmi'*, en trois tomes, en manuscrit. Il en existe un commentaire, rédigé par Abū Muḥammad 'Abd Allah b. Baraka (Sālimī, *al-Lam'a*, p. 210; *Siar al-'Umānija*, f. 271 r.).

Abū'l Ḥawārī (cité Atfiaš, pp. 167—168). Son nom entier: Abū'l Ḥawārī Muḥammad b. al-Ḥawārī, de la fin du III H., se distingua dans l'existence politique de l'Umān. Auteur de deux ouvrages: *al-Ġāmi'*, un gros volume en manuscrit traite de questions de croyance et de juridiction; et de *Sīra ilā Ahl Ḥaḍramawt*, traite des événements en Umān, également en manuscrit (Sālimī, *al-Lam'a*, p. 218; Sālimī, *Tuhfa al-A'jān*, p. 153; *Siar al-'Umānija*, f. 268 r.).

*Kitāb ad-Dijā'* (cit. Abū'l-'Abbās aš-Šamāḥī, p. 157 et qui se trouve rapporté par M. Mercier, p. 54) titre que nous rencontrons dans le catalogue de al Barrādī (v. Motylinski, *Bibliographie du M'zab*, n° 25), sans mention d'auteur; le traducteur ne le nomme pas non plus. L'auteur de cet ouvrage, consistant en 24 parties en manuscrit et traitant de questions de droit religieux, est, sans doute, Abū Ibrāhīm Salma b. Muslim aṣ-Ṣahārī. Il a également écrit le *Kitāb al-Ansāb* et le *Kitāb al-'Imāma*. Il a dû vivre au déclin du IV ou au V H.; nous ne trouvons point aux sources d'indices directes. Il acquiert l'autorité d'un des plus fameux faḳīhs défenseurs de la tradition. (Sālimī, *al-Lam'a*, pp. 203, 320; *Siar al-'Umānija*, f. 271 r.).

Abū Ishāḳ Ibrāhīm b. Kaḳs al-Ḥadramī (cit. Abū'l-'Abbās aš-Šamāḥī, p. 155) vécut dans la 2<sup>de</sup> moitié du V H., naquit en Ḥadramawt et y passa la plus grande partie de sa vie. Il en fut longtemps gouverneur. Il se fit aussi connaître comme faḳīh éminent. Son ouvrage le plus important, auquel s'en rapporte M. Mercier (pp. 50, 84, 86): *Kitāb al-Muḥtaṣar al-Ḥiṣāl*, sorte de traité de droit religieux, fut lithographié en Egypte, et aussi à Zanzibar. Sālimī l'a transposé en vers et l'a fait imprimer sous le titre de *Madāriḡ al-Kamāl*. Il est aussi l'auteur de *Diwān as-Sajf an-Naḳād* publ. en Egypte en 1324 H. et précédé d'une biographie de l'auteur, composée par Sulajmān al-Barūnī. Ce Diwān est un recueil de Ḳasīdas en mètres divers, traitant d'événements contem-

porains à l'auteur dans l' 'Umān et Ḥadramawt. (Salīmī, *al Lam'a*, p. 221; *Tuḥfa al-A'jān* I, pp. 236—239, 243; préface du *Diwān* citée ci-dessus, 8 pages).

Telles sont justement les sources cités que l'on trouve dans les textes de M. Mercier. Il va sans dire qu'elles sont loin d'épuiser tous les matériaux dont se servaient les auteurs correspondants et dont ils passent les sources sous silence.

Je passe à présent aux auteurs des oeuvres desquels tire partie M. Mercier, et sur le compte desquels il nous communique un certain quantum d'informations bio-bibliographiques. Si je ne considérais strictement que le but que l'auteur s'est proposé dans son ouvrage, je m'en tiendrais simplement à la correction de certaines erreurs commises par lui. Mais je me suis placé à un autre point de vue. La littérature ibādite en général, et la partie judiciaire spécialement sont si peu connues et d'un abord si difficile pour notre science, que j'ai cru utile de compléter, dans les limites de ce compte-rendu, les informations de cette catégorie rapportées dans le livre de M. Mercier. Il me faut surtout m'arrêter avec insistance sur la personne de 'Abd al-'Azīz, car, dans la nouvelle littérature ibādite, il occupe, spécialement en matière de jurisprudence, un poste des plus avancés. D'ailleurs, M. Mercier, lui consacrant une attention particulière, m'y oblige lui-même.

Aucun des textes ibādites ne nous donne l'année de la naissance de cet auteur. Considérant toutefois que l'année de sa mort (1223 H.) n'est point mise en doute, ni le fait qu'il mourut à un âge très avancé, à plus de 90 ans (v. Aṭfīāš, préface d'un commentaire inachevé de *Ma'ālim ad-Dīn*, ouvrage de 'Abd al-'Azīz), nous pouvons adopter l'an 1130 H. comme date approximative de sa naissance, et non aux environs de 1133 H., comme le calcule M. Mercier (p. 25) ni, d'autant moins, 1167 H., comme le prétend Zeys. D'ailleurs Motyliński déjà admet à juste titre que 'Abd al-'Azīz naquit vers 1130 (v. *Encycl. de l'Islam*, I, p. 35), et dans l'ouvrage de 'Abd al-'Azīz: *Takmila an-Nūl*, publié à Tunis en 1344 H. par Muḥammad aṭ-Tamīnī, descendant de 'Abd al-'Azīz, cette date est citée dans l'avant-propos.

Il n'y a pas de certitude que notre šajḥ ait fait ses études à Ġarba, comme l'affirma M. Mercier (p. 25); nous avons des preuves de son séjour à Warġla, où il passa une longue période de sa vie. En son âge viril, il ne possédait encore que des connaissances élémentaires. Il développait son activité de préférence dans le commerce et l'agriculture, se passionnant pour les courses de chevaux (v. la préface de 'Abd al-'Azīz dans son travail: *Ta'āzum al-Muwaġġain 'alā Marġ al Baḥrain*, en manuscrit). L'intérêt pour la science ne s'éveille en lui que relativement assez tard, vers la quarantaine (v. la préface de 'Abd al-'Azīz dans son travail *Ma*

‘*ālim ad-Dīn*, en manuscrit), lors de l’arrivée de Ġarba à Banī Jaṣḡan du šajḥ Abū Zakarjā’ Jahjā b. Sālīh. C’est à cette époque que ‘Abd al-‘Azīz se rendit à Banī Jaṣḡan pour y faire ses études sous la direction de ce šajḥ, qui fut désormais son unique maître et à l’érudition duquel il ne ménage pas ses éloges (v. p. 3, préface de ‘Abd al-‘Azīz à son *Kitāb an-Nīl*). Pour ce qui est du disciple lui-même, non seulement il fut qualifié de premier parmi les élèves du šajḥ Abū Zakarjā’, mais il passe aujourd’hui, dans l’opinion des ibādites, pour un des plus grands savants qui jamais existèrent dans le M’zāb (v. Aṭfīaš, *ṣarḥ Kitāb an-Nīl*, vol. I, p. 15). Quoique reconnu, de son vivant encore, pour un savant éminent, il dut cependant éprouver plus d’un revers de fortune, subir plus d’une épreuve cruelle. Ses écrits principaux virent le jour à une époque de sa vie pleine de soucis et de tourments (v. p. 4, préface de ‘Abd al-‘Azīz à son *Kitāb an-Nīl*; est aussi Aṭfīaš, op. cit., I, p. 20). À titre de šajḥ éminent, ‘Abd al-‘Azīz fut investi de la haute charge de šajḥ des ‘azzāba, ou président du ḥalka. Les *Daftars* fixent la date de ce fait en 1201 H. On ignore si ‘Abd al-‘Azīz remplit longtemps cette fonction; en tout cas, il continua à exercer jusqu’à sa mort une influence considérable sur la société contemporaine, jusqu’à ce qu’un âge très avancé le contraignit d’abandonner sa charge (v. *Daftars*; v. aussi la préface de l’éditeur de *Takmila an-Nīl*, de ‘Abd al-‘Azīz). Après avoir donné sa démission, il se livra entièrement à l’étude et vécut encore plusieurs années, dans une solitude absolue (v. la préface déjà citée de l’éditeur de *Takmila*). Il eut plusieurs élèves, parmi lesquels son neveu, le šajḥ al-Ḥaġġ Ibrāhīm b. Baḥman, mérite une mention particulière. Celui-ci a dédié un *Ḳaṣīda* à son maître, où il déplore sa mort et immortalise son souvenir.

Quant aux travaux de ce fameux personnage, M. Mercier constate (v. p. 26) que «l’oeuvre de ce saint abadhite est immense; elle compte plusieurs ouvrages considérables, parmi lesquels une dizaine sont particulièrement importants». Il donne ensuite une liste des titres (traduite en français) de dix de ses travaux obtenue du *Ḳāḍī* de Gardaja (Bufara), «en marquant d’un astérisque ceux déjà signalés». Or, il est permis d’affirmer sans risque d’erreur, qu’en tant qu’il s’agit d’ouvrages plus considérables, il faut en fixer le nombre à 12 et l’authenticité n’en présente aucun doute. Quelques savants du M’zāb joignent encore à cette liste, dont je vais énumérer les titres ci-dessous, une dissertation astronomique (*Kitāb al-Falak*), qui d’ailleurs m’est inconnue. Il existe en outre quelques opuscules de moindre étendue, que l’on attribue à ‘Abd al-‘Azīz avec une certaine vraisemblance; tel par ex. le petit poème publié par moi dans le *RO*, II, pp. 260—268. Néanmoins, ni pour celui-là ni pour quelques autres, nous ne possédons aucune certitude.

D'autres savants, avant M. Mercier, avaient déjà dressé la liste des travaux de 'Abd al-'Azīz; ce sont Zeys, Motyliński et, en dernier, l'éditeur du *Takmila an-Nīl* (v. sa préface), Muḥammad at-Tamīnī. La liste de Zeys (*Législation mozabite*, p. 46) ne doit pas être prise en compte. Non seulement elle n'est pas complète et pêche par l'inexactitude de quelques titres, mais elle contient encore d'autres erreurs. Elle admet par ex. les Nos 7 et 8 (énumération de Zeys) comme deux oeuvres distinctes, tandis qu'il ne s'agit que d'un seul ouvrage (v. le No 5 de ma liste). Seule, la liste de Motyliński (*Encycl de l'Islam*, I, p. 35) reproduit généralement avec exactitude les titres arabes, mais sans les épuiser tous.

Comme M. Mercier aborde lui-même la question des travaux de 'Abd al-'Azīz, je crois utile d'en reproduire la liste encore une fois, mais avec exactitude, précision et de façon complète et absolument avec les titres arabes. De plus, comme les travaux de 'Abd al-'Azīz ont un caractère éminemment compilatif (résumés pour la plupart d'autres compilations énormes et d'un accès difficile), j'estime nécessaire d'en indiquer en même temps toutes les sources. En ce qui concerne son principal ouvrage, — *Kitāb an-Nīl*, — M. Mercier en indique bien les sources (pp. 27—28), mais il ne se limite pour la plupart qu'à noter les noms des auteurs obtenus, de son propre aveu, de Si Bufara. Or, ceci avait déjà été l'objet d'une étude sommaire du šajḥ Aṭfīaš (v. op. cit. préface, pp. 27—28), où sont indiqués les auteurs, sans spécification des ouvrages ayant servi comme sources au *Kitāb an-Nīl*. J'énumérerai donc, en paranthèse du *Kitāb an-Nīl*, celles des sources qui n'ont été spécifiées ni par Aṭfīaš ni, par conséquent, par M. Mercier.

1) *Kitāb an-Nīl wa Šijā' al-'Alīl*, autogr. en Egypte, I—II, 1305 H., (Le § X a comme source: *Kitāb an-Nikāḥ*, du šajḥ al-Ġanāwanī, autogr. au Caire avec glose marginale du šajḥ Muḥammad Abū Šatta, 1 vol. Le § XVII provient du *Kitāb al-Aḥkām*, du šajḥ al-Ġanāwanī, en manuscrit. Le § XIX doit, je crois, avoir pour source le *Kitāb as-Sīra fī d-Dimā*, et le § XXII du *Kitāb Tabjīn Af'āl 'Ibād*, tous les deux du šajḥ Abū'l-'Abbās Aḥmad al-Bakrī, en manuscrit. Le § XXI du *Kitāb al-Farā'id*, du šajḥ al-Ġajṭālī, autogr. au Caire, 1 vol. 1305 H., avec glose marginale du šajḥ Jūsuf al-Mas'abī. Le 2<sup>de</sup> ḥāšija, inachevé a été composé par Aṭfīaš. Le 3<sup>e</sup> également inachevé, du šajḥ Ibrāhīm b. Bakr, — tous les deux en manuscrit).

Autres oeuvres de 'Abd al-'Azīz, avec indication de leurs sources.

2) *Kitāb at-Takmil liba'ḍ mā Aḥalla bihi Kitāb an-Nīl*, ou brièvement: *Kitāb Takmila'n-Nīl*, 1 vol., est un supplément au *Kitāb an-Nīl*, éd. à Tunis 1344 H. Sa source principale en

est le *Kitāb Uṣūl al-Araḍīn*, du šajḥ Abū'l-'Abbās Aḥmad al-Bakrī, en manuscrit.

3) *Kitāb al-Ward al-Bassām fī Rijād al-Aḥkām*, éd. à Tunis, 1 vol. 1345 H. C'est un précis de jurisprudence, consacré surtout à des questions de jugement et de procédure; il complète aussi le *Kitāb an-Nīl*. La principale source en est le *Kitāb al-Aḥkām* (3 parties, ff. 140 en manuscrit), partie intégrale du grand *Diwān al-Mašā'ih*.

4) *Kitāb Ma'alim ad-Dīn*, en manuscrit, 21 cahiers en 2 parties; exposé raisonné de la foi ibādite, contenant une réfutation des arguments fournis par les partisans des autres sectes. Les sources de cet ouvrage me sont plutôt inconnues. Le šajḥ Aṭfīš, que la mort empêcha de terminer le commentaire de cet ouvrage, ne dit rien non plus de ses sources. Seulement aṭ-Tamīnī (v. éd. du Takmil, introduction, p. 1) en cite comme source le *Kitāb al-Mawāfiq*, du šajḥ al-'Adūd.

5) *Kitāb al-Miṣbāḥ min Kitābaj Abī Mas'ala wa'l-Alwāḥ*, ou brièvement: *al-Miṣbāḥ*, en manuscrit, environ 12 cahiers, est consacré aux droits de succession. C'est un résumé du *Kitāb al-Alwāḥ*, en manuscrit, et du *Kitāb Abī-Mas'ala*, autrement *al-Ġāmi'*, éd. à Zanzibar, 1318 H., 1 vol. 145 pp. (Aṭfīš a écrit un ḥāšija, 2 gros vol. en manuscrit), dont l'auteur est le šajḥ Abū'l-'Abbās al-Bakrī.

6) *Kitāb 'Iqd al-Ġawāhir al-Mā'hūda min Baḥr al-Ḳanātīr*, ou brièvement: *Kitāb 'Iqd al-Ġawāhir* consacré au culte de Dieu et à la religion en général, forme un résumé du l'ouvrage connu: *Ḳanātīr al-Ḥajrāt*, du šajḥ al-Ġajṭālī, autogr. au Caire, 1307 H., 3 gros vol. (494 + 459 + 566 pp.).

7) *Kitāb at-Tağ fī Ḥukūk al-Azwāğ*, un gros vol. en manuscrit, traite sur les droits et devoirs des époux. Je ne puis dire, d'une manière certaine, quelle est la source de ce travail. Selon l'avis des šajḥs ibādites, c'est un abrégé de certaines parties du volumineux traité de jurisprudence, nommé *al-Minhāğ*, du šajḥ Ḥamīs al-Wastānī, en manuscrit. D'autres insistent sur deux traités: *Kitāb an-Nikāḥ* et *Kitāb at-Talāk*, parties intégrales du grand *Diwān al-Mašā'ih*, en manuscrit. Il est possible, que le *Diwān* lui est servi de base principale et que 'Abd al-'Azīz ait profité aussi du *al-Minhāğ*, dans lequel il y a une partie spécialement consacrée au *Nikāḥ*.

8) *Kitāb Tağ al-Mane'im min Durar al-Minhāğ (Minhāğ, ou Minhāğ, ou Manhağ) al-Ma'lūm*, (chez M. Mercier, qui n'indique que pour ce seul ouvrage, comme source: «el-meñham du cheikh Akhemis», probablement il y a une erreur d'impression), ou brièvement: *Kitāb as-Sirāğ*, 4 gros vol. en manuscrit, est l'abrégé d'un volumineux ouvrage de jurisprudence, intitulé: *Minhāğ at-*

*Talībīn wa Balāġ ar-Rāġibīn*, du šajh Ḥamīs al-Wastānī, en manuscrit.

9) *Kitāb Ta'āzum al-Muwaġġain 'alā Marġ al-Baḥrain*, ou bien, comme Aṭfīaš a nommé cet ouvrage, *Dū' n-Nurain 'alā Marġ al-Baḥrain*, un vol. en manuscrit. C'est un commentaire inachevé de l'ouvrage intitulé *Marġ al-Baḥrain*, du šajh Abū Ja'kūb Jūsuf al-Warġlānī, en manuscrit, consacré à la philosophie, la logique et la géométrie. Certaines parties s'en retrouvent dans *Datīl wa' l-Burhān*, t. II, pp. 85—111.

10) *Kitāb al-Asrār an-Nūrānīja 'alā Šarḥ al-Manzūma ar-Rā'ija*, ou brièvement *al-Asrār an-Nūrānīja*, autogr. au Caire, 1306 H., avec le *Ḳašida* en Ra, 1 vol., 460 pp., consacré à la prière et aux rites qui s'y attachent, est un commentaire abrégé du commentaire intitulé *al-Azhār ar-Rijādīja 'alā l-Manzūma ar-Rā'ija*, en manuscrit; ce dernier est du šajh 'Umar b. Ramaḍān at-Talāṭī, sur le *Ḳašida* en Ra, nommé *ar-Rā'ija*, du šajh Abū Našr Faṭḥ b. Nūh.

11) *Kitāb an-Nūr*, autogr. en Egypte, 1306 H., 1 gros vol., 536 pp., traite des principaux dogmes de la religion et contient une réfutation des arguments des partisans de la création du *Ḳur'an*. C'est un commentaire abrégé et suppléant le commentaire du šajh 'Umar at-Talāṭī, en manuscrit, sur le *Ḳašida* en Nūn, nommé *an-Nūrīja fī Uṣūl ad-Dīn*, du šajh Abū Našr Faṭḥ b. Nūh.

12) *Kitāb Muḥtaṣar Hawāšī't-Tartīb*, un gros vol. en manuscrit, est un abrégé du *Kitāb Hawāšī't-Tartīb*, aussi en manuscrit, qui est une glose marginale du šajh Abū Satta as-Sadujkašī, à l'ouvrage intitulé *Tartīb fī 'Ilm al-Ḥadīth*, du šajh Abū Ja'kūb Jūsuf al-Warġlānī.

Quant aux autres auteurs sur les textes desquels s'appuie M. Mercier tout ce qui concerne les biographies et les travaux des šajhs Abū Sākin 'Amir aš-Šamāḥī, et Abū'l-'Abbās Aḥmad aš-Šamāḥī (pp. 23, 24, 25) répond, chez M. Mercier, à la réalité des choses et se complète mutuellement avec les informations que nous fournit sur eux Bencheneb (v. *Encycl. de l'Islam*, III, p. 317).

Sa'īd b. Jahjā al-Ġādawī, auteur d'une fatwa (v. p. 25), n'a dû laisser aucun ouvrage, car il n'en reste nul indice dans la littérature ibādīte. Ce personnage vécut probablement vers le XI H. Ce doit être le descendant du remarquable šajh Abū Zakarjā' Jahjā al-Ġādawī, auteur du *Kitāb al-Wad'* (v. sur lui Šamāḥī, *Siar*, p. 551), dont Aṭfīaš a donné le résumé.

Quant à l'oeuvre du šajh Aṭfīaš lui-même (mort en 1914), elle est, quantitativement, extraordinairement abondante, et compte plus d'une centaine d'ouvrages, parmi lesquels les écrits du domaine législatif n'occupent pas la dernière place; j'en donnerai la liste dans mon *Essai de bio-bibliographie ibādīte*, dont j'entre-

prends la publication. A part le *Šarḥ Kitāb an-Nīl*, M. Mercier ne mentionne (p. 29) que deux ouvrages de ce šajḥ; ce sont: le *Commentaire du Qur'an* et la *Risāla*, sans les accompagner d'aucune annotation. Cela donnerait à croire que ce sont là les seuls ouvrages, ou les plus remarquables de l'auteur. Ni ceci ni cela n'est exact.

La caractéristique générale que M. Mercier trace du *Commentaire du Nīl* (p. 30) est, sans contredire, parfaitement juste et objective. Il me faut néanmoins redresser l'erreur qu'il commet, en affirmant que le *Commentaire du Nīl* n'embrasse que 8 volumes et qu'il est un abrégé, «car une partie aurait été détruite par un incendie». Il compte en réalité 10 volumes in 4°. L'histoire de son impression est à noter. Les derniers volumes en étaient sous presse, au Caire, dans l'imprimerie de Muhammad b. Jūsuf al Barūnī, quand il se déclara un incendie qui détruisit les trois derniers tomes, si bien que, de toute l'édition, il ne resta que les sept premiers. Mais en 1343 H., sous la rédaction et surtout par les soins du petit fils du frère de Aṭfīaš, du nom de Abū Ishāḳ İbrāhīm Aṭfīaš, ces derniers volumes furent édités au Caire, grâce au manuscrit qui avait échappé au feu et, naturellement, sans aucune abréviation. C'est ainsi que, dès l'an 1343 H., tous les 10 volumes sont en cours.

Il nous faut encore relever quelques questions auxquelles M. Mercier touche dans son introduction, et qui exigent certaines corrections ou certains éclaircissements.

L'auteur constate l'absence d'études complètes (pp. 22—23), concernant les Compagnons du Prophète, les successeurs de ces Compagnons etc., études indispensables pour prendre connaissance de la législation orthodoxe. En tant qu'il s'agit du droit ibādite, l'auteur marque que cette absence se fait d'autant plus sentir que les textes les plus importants ne sont encore guère connus. Mais, hélas! il nous faut constater que même les textes ibādites, qui pouvaient nous donner quelque espoir relativement aux Ṣaḥāba eux-mêmes, ne nous ont fourni, d'abord, qu'une quantité minime de faits empruntés d'ailleurs, pour la plupart, aux sources orthodoxes; et ensuite, qu'ils ne se rapportent qu'à une partie des Ṣaḥāba. Il en est tout autrement quand il s'agit des successeurs, et surtout des successeurs des successeurs en tant qu'ils appartiennent aux aš-Šurā', les premiers héros de l'ibādisme.

Les ibādites, partie musulman ultra-conservateur, reconnaissent les Ṣaḥāba non seulement en principe, selon l'avis de l'auteur (p. 23), mais ils professent pour eux un culte vif et réel. Même 'Uṭmān et 'Alī, selon eux, ne perdirent rien de leur valeur jusqu'au moment où ils s'écartèrent de la voie de la vérité, et l'auteur se trompe (p. 22) quand il affirme que jamais ils ne sont cités dans les textes ibādites. Loin de là il nous est possible

d'indiquer divers textes où, non seulement 'Alī, mais même 'Uṭmān, bien plus sévèrement condamné que 'Alī et dont les ibādītes jugent l'assassinat comme pleinement mérité, sont néanmoins l'un et l'autre cités. Ne fût-ce que dans un texte accessible à la rigueur, car publié par les ibādītes eux-mêmes, à savoir *al-Ġāmi'as-Ṣaḥīḥ*, v. t. I, pp. 157, 179 etc.

M. Mercier incrimine les ibādītes, sur la foi de Zeys (v. p. 13 et n. 3) de ne pas admettre la *Sūra de Joseph*, «la trouvant impudique». La gravité de cette objection consisterait en ce que l'intégralité du *Qur'an* serait ainsi entamée. Mais c'est une fausse objection et Zeys, à son ordinaire, commet une erreur. Nous ne trouvons, dans les travaux des écrivains ibādītes orientaux ni occidentaux, nul indice qui nous permette de douter, que cette *Sūra* ne fit partie intégrale du *Qur'an*. Dans tous les *Tafsīrs* ibādītes, au contraire, on la commente à l'égal des autres *Sūras*. Je n'en veux citer, comme témoignage, qu'un Commentaire facile à vérifier, celui de Aṭfiāš publié par les ibādītes eux-mêmes (*Tafsīr al-Qur'an*, 6 vol. 1326, v. vol. III, pp. 285—406). Le prophète n'interdit qu'aux femmes l'usage de cette *Sūra*, au témoignage de Aṭfiāš (op. cit., v. III, p. 285), parce qu'elle les incite à la sédition. A part cela cette *Sūra* est même assez souvent citée, ce dont on peut se convaincre dans les ouvrages juridiques ibādītes, ceux de Ja'kūb Jūsuf al-Warġlānī, par ex. et d'autres.

Il en est autrement pour les partis de Aġarida et de Majmunīja qui, selon l'opinion de Šahrastānī, rejettent la *Sūra de Joseph*. Bien que les informations provenant de cette source n'inspirent pas toujours confiance quant à leur exactitude, en ce qui concerne les ḥawāriġ, cette fois elles semblent être véridiques, concordant avec l'opinion des savants ibādītes les plus consciencieux.

L'auteur exprime un regret tout naturel (p. 16) sur la disparition complète des textes ibādītes réunis par Motyliński et par d'autres savants, parlant (n. 2) de «cette inestimable bibliothèque de Motyliński, fruit de nombreuses années de labeur au Mzab, finalement cédée à une université américaine». Il est regrettable qu'il ne mentionne pas le nom de cette université. L'auteur ignore, en conclusions nous, qu'une faible partie des manuscrits de Motyliński se sont retrouvés chez M. Geuthner, qui précisément me les a cédés. Ce sont: *Kitāb an-Nīl wa Ṣifā' al-'Alī*, du šajḥ connu 'Abd al-'Azīz de Banī Jašġan; *Šarḥ al-Ġahālāt*, du šajḥ Abū 'Ammār 'Abd al-Kāfi at-Tanāwati; *Kitāb ad-Dalīl wa'l-Burhān*, du šajḥ Abū Ja'kūb Jūsuf b. Ibrāhīm al-Warġlānī; *Kitāb Aḥbār al-Mardīja fī Siar Ḥajr al-Barīja*, du šajḥ Abū l-'Abbās Aḥmad al-Ḥakāfi. Ensemble quatre ouvrages complets qui sont à l'heure qu'il est la propriété de l'Université de Lwów. De même, une collection plus considérable liée au nom de Motyliński, consistant en onze manuscrits

ibādites, repose dans la bibliothèque de l'Université d'Alger. Il est vrai que, selon les annotations tracées sur la couverture des manuscrits, ce recueil fut légué par Motylinski à cette université dans les années quatre-vingts du siècle dernier, à l'époque où il travaillait dans le M'zāb en caractère d'interprète militaire. Cette collection est inconnue en Europe et, si je ne me trompe, à peu près ignorée à Alger. Ce sont: *Kitāb an-Nīl wa Šifā' al-'Alāl*, du šajḥ 'Abd al-'Azīz de Banī-Jasḡan; *Kitāb Talḥiṣ al-Kisma*; *Kitāb at-Tihārāt*, partie du volumineux travail connu sous le nom de *Diwān al-Mašā'ih*, des šajḥs Iḥlaftān b. Ajūb an-Nafūsi, Muḥammad b. Šalīḥ an-Nafūsi al-Masnāni, Jūsuf b. Mūsa Kaṅṅarāri, Jūsuf b. 'Amrān al-Mazāti, 'Abd as-Salām b. Salām Arīḡi, Ġābir b. Ḥammū et Ibrāhīm b. Abī Ibrāhīm; *Kitāb al-Aḥkām*, partie également du *Diwān al-Mašā'ih*, déjà nommé; *Kitāb al-Wiṣāyā*, appartenant aussi au *Diwān*; *Kawā'id al-Islām*, du šajḥ Ismā'il b. Mūsā al-Ġajṭāli; *Kitāb al-'Adl wa'l-Anṣāf*, *Kitāb at-Tartīb min aṣ-Šaḥiḥ fi Ḥadīṯ Rasūl Allah*, et *Kitāb-ad-Dalīl wa'l-Burḥān*, tous les trois faits par le šajḥ Abū Ja'kūb Jūsuf as-Sadrati; *Kitāb as-Sira wa Aḥbār al-Aimma*, du šajḥ Abū Zakarjā' Jahjā b. Abū Bakr al-Warḡlāni et *Kitāb at-Ṭabaqāt al-Mašā'ih*, du šajḥ Abū'l-'Abbās Aḥmad b. Sa'īd ad-Darḡini.

De toute cette collection les deux premières copies sont plus anciennes; les autres datent de 1884, exécutées en majeure partie par le copiste, relativement correct, Ibrāhīm b. Sulajmān aṣ-Šamaḥi. Les pièces les plus précieuses de la collection sont deux ouvrages historiques; en premier lieu, la chronique de Abū Zakarjā', avec qui plus est, la I et la II parties complètes (la II partie est, à peu d'exceptions près, introuvable chez les ibādites); et en second lieu, la chronique de ad-Darḡini, dont la seconde partie s'y trouve seule. La description de ce recueil, ainsi que de la collection entière de manuscrits ibādites, en possession de l'Université de Lwów, que j'ai réunis et scrutés lors de mes voyages dans l'Afrique septentrionale, je les présente dans l'appendice de mon *Essai de bio-bibliographie ibādite*, mentionné plus haut.

L'auteur note (p. 31) que «les Kharédjites se nomment eux-mêmes les 'compagnons de l'oeuvre', ou les 'gens de vérité'», etc. Or, il est plus précis de dire les ḥāriḡites-ibādites, ou simplement, les ibādites, car, par manque de données exactes, nous ignorons si d'autres parties de ḥawāriḡ avaient recours à cette dénomination. Par contre, il est de toute évidence, que parmi les divers partis de ḥawāriḡ, l'ibādisme occupe une situation absolument à part, radicalement distincte de tous les autres. Je me réserve de reprendre à une autre occasion ce problème, afin d'en élucider les motifs. Les ibādites eux-mêmes, mûs par une juste tendance à se séparer complètement de tout autre parti

hāriġite, dont quelques uns avançaient des postulats ouvertement anarchistes, diamétralement opposés à l'ensemble du programme ibādite, repoussaient en protestant le nom de hawāriġ, sous quelque forme que ce fût (v. Warġlānī par ex., *Aṭfīaš*, *Risāla*, pp. 77—84; 155—164, etc.).

L'auteur déclare (p. 7 n. 2) qu'il transcrit les noms propres et les expressions arabes d'après l'ancienne orthographe, en suivant le système donné par Brasnier et admettant certaines équivalences: *d-j* et *j*, *r'* et *gh*, *ou* et *w* etc. Mais il semble se rendre compte lui-même de l'impropriété d'une pareille transcription, car il se hâte d'ajouter que son travail n'est pas destiné aux linguistes. Bizarre restriction! Ce travail étant destiné en premier lieu aux orientalistes, ceux-ci, par principe, peuvent-ils ne pas être forcément des philologues? En introduisant arbitrairement les équivalences ci-dessus, il ne fait qu'augmenter une confusion regrettable. Il est vrai que dans certains travaux scientifiques l'orthographe ancienne résiste opiniâtement à la transcription philologique, et de nos jours encore, dans l'Afrique du nord, nombreux sont les cas où l'on ne sait comment déchiffrer tel ou tel nom arabe.

Autre difficulté: pour le son *w* l'auteur emploie indifféremment la transcription *ou*, ou bien *w*, ce qui rend impossible aux savants non orientalistes une lecture correcte de noms arabes correspondants; au surplus, il emploie la même transcription *ou*, pour rendre le son *u*, comme dans le mot Abou. Et encore: à côté de cette transcription courante, l'auteur introduit aussi l'équivalent *u*, car le même mot Abou et d'autres semblables se retrouvent aussi sous la forme de Abu.

Les syllabes longues ne sont notées nulle part. L'article *el* se trouve employé, tantôt avec une lettre majuscule, tantôt avec une minuscule; tantôt sous la forme *al*, d'autres fois *el*, et ainsi de suite.

Lwów (Léopol), Mars 1928.

Zygmunt Smogorzewski.